

ABONNEMENT.

Saumur :
En an. 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 9
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

17 Septembre 1883.

LA PÉTAUDIÈRE RÉPUBLICAINE.

Si les dissensions du conseil des ministres étaient racontées par les conservateurs, une partie du public dirait : C'est de la calomnie, ou tout au moins de l'exagération.

Mais ces dissensions sont racontées par les journaux républicains de toutes les nuances, par les plus modérés comme par les plus radicaux : le *National*, la *France*, le *Soir*, le *Rappel*, le *Mot d'Ordre*, l'*Intransigeant*, la *Vérité*, l'*Événement*, la *Lanterne*.

Tous ces gens-là nous apprennent que M. Challemel-Lacour ne pense pas comme M. Ferry, que M. Ferry ne partage pas les idées du général Thibaudin, et que l'amiral Peyron n'est de l'opinion d'aucun.

Les mêmes journaux nous mettent au courant de ce qui se passe à Mont-sous-Vaudrey et des intrigues préparées entre la famille Wilson-Grévy et l'ancienne coterie Freycinet.

Jamais on n'avait vu un gouvernement ballotté et tiraillé comme celui-là.

M. Challemel-Lacour essaie de prendre au sérieux la diplomatie chinoise, parce qu'il a peur de la guerre imprudemment engagée.

M. Ferry — qui ne doute de rien depuis l'expédition tunisienne — parle de réduire en poussière une nation de six cent millions d'hommes, comme s'il s'agissait de quelques centaines de Kroumirs.

Le général Thibaudin et l'amiral Peyron disent : « Avant de faire cette opération, convoquez les Chambres. »

M. Ferry répond : « Moi seul, et c'est assez ! »

Les ministres se réunissent, se disputent, et, finalement, ajournent leurs résolutions.

Pendant ce temps-là, la situation devient de plus en plus difficile. Et la presse étrangère, colportant les dissensions ministériel-

les de Paris aux quatre coins du monde, en faisant des gorges chaudes, les Chinois — qui lisent les journaux — en concluent que l'Europe se moque de nous et qu'ils seraient bien bêtes de n'en pas faire autant.

Et voici qu'ils nous font à présent des conditions plus désavantageuses que le traité Bourée, si dédaigneusement repoussé par MM. Challemel-Lacour et Ferry.

Il est vrai que M. Grévy, entre deux parties de chasse ou de billard, pourrait avoir l'idée de mettre ordre à tout cela en conseillant à ces messieurs de s'entendre ou de s'en aller ; mais M. Grévy — d'après les mêmes journaux républicains — aime mieux laisser conspirer son entourage, et le mot d'ordre de la coterie Wilson-Freycinet est celui-ci : « Laissons le ministère se noyer afin de profiter de sa chute. »

Il n'y a que le pays qui n'ait rien à gagner dans ces désaccords et dans ces intrigues ; mais s'est-on jamais occupé du pays depuis que nous sommes en République ?

Chronique générale.

LES ÉLECTIONS.

A la rentrée, la Chambre va avoir à trancher une question importante, celle de la fixation de l'époque à laquelle devront avoir lieu les élections pour le renouvellement de tous les conseils municipaux de France. L'également, les conseils municipaux des 36 mille communes de France ont un mandat de trois années, aux termes de la loi transitoire, mais toujours en vigueur, d'avril 1871. Elus la dernière fois dans la première semaine de janvier 1884, ils verront leurs pouvoirs expirer dans la première semaine de janvier 1884. Normalement, les élections municipales devraient donc être fixées au dimanche 6 janvier 1884.

Mais on sait que la Chambre a entamé la discussion d'une loi de réorganisation municipale qui modifie les attributions des conseils municipaux. La promulgation de cette

loi, lorsqu'elle sera votée définitivement dans les deux Chambres, devra être suivie, d'après un usage constant, d'une réélection des conseils municipaux.

Or, il arrive que la nouvelle loi ne pourra être promulguée avant le 6 janvier prochain, mais qu'elle sera certainement mise en vigueur dans le courant de l'année 1884. Si l'on faisait les élections à l'époque légale, le 6 janvier, on serait forcé de les recommencer dans le courant de l'année, pour appliquer la nouvelle loi.

Il est donc préférable de retarder les élections pour les faire coïncider avec la mise en vigueur de la législation nouvelle. Déjà, dans le monde gouvernemental et parlementaire, on s'était préoccupé de cette question avant les vacances.

La *Gazette de France*, qui sert les abonnés de l'*Union*, a reçu la communication suivante :

« M^{me} la comtesse de Chambord a été profondément émue par le cri de douleur dont le retentissement lui est venu de toutes les parties de la France. Rien, dans le malheur qui la frappe, ne pouvait lui apporter une consolation à laquelle Elle fût plus sensible.

» Elle s'est fait lire les télégrammes, les Adresses, qui rendent si bien et d'une manière si touchante le deuil et l'affection universels. On a placé sous ses yeux les noms de tous ceux qui se sont inscrits ou fait inscrire, les noms de tous ceux qui ont envoyé des couronnes destinées à être déposées sur le cercueil du Roi.

» Partageant l'amour sans bornes que M. le comte de Chambord portait à la France, Madame aurait voulu faire adresser à tous et à chacun l'assurance de l'immense gratitude dont son cœur est rempli.

» Mais l'exécution de ce pieux désir est rendue impossible par la multiplicité même et le nombre infini des témoignages de douloureuse condoléances.

» C'est pourquoi M^{me} la comtesse de Chambord est obligée de faire exprimer ses

remerciements, sous forme collective, par la voie des journaux.

Le Président de la République, invité par la municipalité de Dôle à une fête que la ville se proposait de donner en son honneur avant son départ de Mont-sous-Vaudrey, a décliné l'invitation qui lui était adressée. La fête n'aura pas lieu.

Le directeur de la santé, à Cherbourg, a informé avant-hier le ministre du commerce, dit la *France*, que d'après l'inspection médicale, un matelot du *Recta* serait très-probablement mort du choléra et, qu'en conséquence, ce navire allait être envoyé en quarantaine.

Les renseignements font toujours défaut au sujet des négociations engagées entre la France et la Chine. Signalons cependant, sous toutes réserves, une correspondance de la *Nouvelle Presse libre*, assurant que, grâce aux démarches de lord Granville, les gouvernements de Paris et de Pékin ont agréé en principe la médiation anglaise.

Le ministre de la marine vient de prendre une décision en vertu de laquelle il accorde le bénéfice de campagne de guerre aux marins, fonctionnaires et agents ayant servi à Madagascar depuis le 8 mai 1883.

A l'occasion du séjour du roi d'Espagne à Paris, une revue de l'armée aura lieu sur le terrain des courses de Longchamps.

Des dispositions sont déjà prises au ministère de la guerre en vue de cette cérémonie militaire à laquelle seront invités les membres du corps diplomatique.

Est-il vrai que dans un ministère ou l'on accorde de grasses subventions aux jour-

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA PERLE DE NUREMBERG

Par Louis COLLAS

IV

CONFIDENCES RÉTROSPECTIVES.

Le lendemain, avant qu'aucun habitué ne fût venu s'asseoir dans la brasserie du roi Cambrinus, Anna sortit.

Il faisait un temps superbe, mais le soleil ne parvenait pas à donner un riant aspect aux maisons grisâtres dont beaucoup étaient décorées de linges et de mateles, aux rues sales et étroites de Nuremberg.

Elle traversa le centre de la ville, passa près de Saint-Sébal, de la belle fontaine de Frauenkirche, de l'église du Saint-Esprit et se dirigea vers le quartier misérable qui s'étend le long de l'île de Shutt qu'entourent deux bras de la Pegnitz.

Elle pénétra dans une vaste cour carrée, se fraya avec peine un chemin à travers les charrettes et les tonneaux qui l'encombraient et s'engagea dans un escalier en colimaçon, à peine assez large pour lui donner passage. Parvenue au troisième étage, elle

pénétra dans une chambre des plus modestes, mais ornée avec un goût qui trahissait une main étrangère.

La croisée donnait sur une ruelle maussade ; toutefois, grâce à l'élévation de la maison, le regard embrassait un horizon qui n'était pas sans charme. Il dominait les vieux remparts, les mêmes qui avaient autrefois arrêté Gustave Adolphe, l'île de Shutt et les plaines légèrement ondulées qui entourent Nuremberg.

La femme qui introduisit Anna avait plus de quarante ans. Elle présentait le type méridional beaucoup plus accentué que la jeune fille. Ses cheveux et ses yeux étaient d'un noir d'ébène, sa peau avait conservé sous le ciel du Nord cette teinte bistrée que donne le soleil du Midi. Les détails de son costume rappelaient les modes populaires de la Haute-Italie. Il y avait de l'énergie et de l'intelligence dans cette figure déjà fanée et sillonnée de rides. On devinait que Giovanna ne devait ni simer ni haïr à demi.

Elle embrassa Anna avec effusion et l'examina avec l'expression d'une tendresse inquiète.

— Comme tu es pâle, mignonne ! lui dit-elle ; as-tu quelque chagrin ? Tu as bien fait de venir ; en ce moment je pensais à toi ; mais est-ce que je n'y pense pas toujours ?

Elle débarrassa une chaise encombrée de petits objets qu'elle exécutait pour le compte d'un fabri-

cant de jouets de Nuremberg, et fit asseoir la jeune fille auprès de la fenêtre.

Tout en causant, elle lui prodiguait les témoignages d'une affection toute maternelle, passait sa main dans ses cheveux, multipliait les formules d'amitié qui empruntaient un nouveau charme aux harmonieuses consonances de la langue italienne.

Anna souriait à ses caresses, elle se sentait heureuse de ce dévouement chaleureux qui contrastait avec la froideur de ses relations habituelles.

— Nourrice, dit-elle, quand j'ai besoin de consolations ou de conseils, c'est toujours vers toi que je viens, car seule tu me comprends, seule tu prends ta part de mes chagrins.

— Tu as raison, mon enfant, ne suis-je pas ton amie comme j'ai été celle de ta mère ? Ne suis-je pas chargée de la remplacer depuis qu'elle n'est plus ? Lorsqu'elle vint ici, je n'hésitai pas à l'accompagner dans son exil ; nous n'avions pas de secrets l'une pour l'autre, et ceux qui ne connaissent pas les liens qui nous unissaient ne comprennent pas que pareille intimité existât entre deux femmes que séparait la distance de la fortune et de la naissance. Ton tuteur en prit ombrage ; il me fallut la quitter, ce fut un grand malheur dont je ne me suis jamais consolée. Mais ici j'ai continué d'être pour elle ce que j'étais quand nous demeurions sous le même toit. Lorsqu'elle se sentit près de sa fin, elle te recommanda à moi. Ah ! je serais

heureuse si mon dévouement pouvait écarter de toi quelque douleur, contribuer à ramener dans ton cœur la joie et l'espérance.

— Nourrice, plains-moi, mais ne me raille pas. Je ne saurais te retracer la tristesse et l'ennui auxquels je suis en proie. Je n'ai jamais aimé ce pays, il m'est odieux aujourd'hui. Tout m'y déplaît ; il n'est pas un visage, sauf le tien, sur lequel j'aime à arrêter mes regards. Te le dirais-je ? j'éprouve à l'égard de mon tuteur des sentiments que je me reproche et que je ne puis vaincre ; je m'accuse d'ingratitude.

Giovanna resta quelques instants sans répondre et examina la jeune fille avec une attention minutieuse.

— Cela devait arriver, Anna, dit-elle enfin. Tes affections ne pouvaient se fixer ici et l'instinct de ton cœur devait t'avertir que tu ne pouvais considérer comme des amis ceux au milieu desquels tu es appelée à vivre. Je m'étais imposée l'obligation de garder le silence et de ne pas éveiller en toi des sentiments de réprobation dont je craignais l'effet pour ton bonheur. Mais, parce que je me taisais, crois-tu donc que mon cœur était sans haine et sans ressentiment ? Va, calme tes scrupules, tu n'es pas ingrate, mais clairvoyante. Ces gens-là n'ont droit ni à ta sympathie ni à ton estime.

L'expression de sa figure s'était animée, un feu sombre jaillissait de ses yeux, sa voix trahissait une

fort peu satisfaisante pour la journée d'hier : 60,000 francs.
 Le Panama demeure à 498.75.
 L'obligation Panama ne peut dépasser le cours de 425, ce qui représente une perte de 12.50 sur le prix d'émission ; avec cela, il nous semble difficile d'établir une prime sur les obligations nouvelles.
 Les Chemins français ne varient pas : 1,405 le Lyon, 1,865 le Nord, 1,162.50 le Midi, 1,315 l'Orléans.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e territorial à Saumur.

Compte rendu de la 3^e séance pratique du 4^e septembre 1883 :

Nombre de tireurs.....	28
Balles tirées.....	468
Balles mises.....	46
Nombre de points.....	64

Résultat : 27.38 p. 0/0.

Prix offert par la Société : une médaille de bronze avec diplôme au caporal-fourrier Bidault, du 70^e territorial, avec l'excellent résultat ci-après :

Six balles mises sur six balles tirées dont trois dans le centre, soit un total de neuf points.

Jeudi 20 septembre 1883, de 9 à 11 heures du matin, 4^e séance pratique à 200 mètres dans le Stand couvert, près l'Ecole de cavalerie.

Prix : une médaille de bronze avec diplôme.

Minimum exigé : 50 p. 0/0.

SYNDICAT CONTRE LE PHYLLOXERA.

Nous apprenons qu'un syndicat vient de se former dans le canton de Gennes pour combattre le phylloxera.

Une première réunion a eu lieu hier à la mairie de Gennes.

Ont été nommés :

Président, M. Grignon, conseiller général ;

Vice-président, M. Courjarret, propriétaire à Brissac.

Espérons, si le fléau s'étend, que le canton de Gennes trouvera des imitateurs.

MORT DU GÉNÉRAL TOREL.

M. le général de brigade en retraite Torel vient de mourir à l'âge de 70 ans. Engagé volontaire dans la cavalerie en 1832, sous-lieutenant en 1840, capitaine-instructeur à l'Ecole de cavalerie le 2 mai 1845, il prenait le 4 août 1866 le commandement du 3^e lanciers. Général de brigade du 4 octobre 1873 et commandeur de la Légion d'Honneur, il était en retraite depuis 1878.

M. Torel avait laissé à l'Ecole de cavalerie et dans la société saumuroise les meilleurs souvenirs.

On communique au Progrès militaire, à propos des grandes manœuvres, le curieux détail suivant :

MM. Gabirol et Godefroy, de Limoges, sur la demande de l'état-major du 9^e corps d'armée, ont fourni les pigeons nécessaires pour communiquer à la place de Limoges les opérations des manœuvres.

Malgré la distance qui est d'environ 200 kilomètres, et le mauvais temps, la première dépêche, partie de l'île-Bouchard, arrondissement de Chinon, à 40 heures du matin, est arrivée à Limoges, portée par le fidèle messager, à 4 heures de l'après-midi.

Cette dépêche désigne les corps de troupes qui ont passé sur le pont suspendu de l'île-Bouchard et dit que les manœuvres ont commencé à 9 heures du matin, aussitôt l'arrivée du général en chef.

On ne saurait trop favoriser l'extension des stations colombophiles qui, en cas de guerre, sont appelées à rendre de si éminents services.

AFFAIRE DU CURÉ DE DISTRÉ.

M. le maire de Distré ayant trouvé bon de faire apposer un drapeau au presbytère, le jour de la fête du 4 juillet, M. le curé, fort de son droit et du jugement rendu récemment par la Cour de Poitiers, arracha lui-même le drapeau. Le tribunal de Saumur

avait condamné M. Vigneron à 16 fr. d'amende. Les considérants du jugement étaient assez étranges. Ils ne visaient pas le fait de l'enlèvement du drapeau, mais la façon dont M. le curé avait procédé. Le drapeau avait été si solidement fixé, qu'il avait fallu en briser la hampe pour le faire disparaître. L'affaire est venue vendredi devant la Cour d'Angers. Après une très-vigoureuse plaidoirie de M^e Fairé, M. le curé a été acquitté. (L'Anjou)

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique la dépêche suivante :

« Une perturbation atmosphérique traverse l'Atlantique, en cyclone au sud du 45^e de latitude.

» Elle touchera les côtes de l'Espagne, de la France et de la Grande-Bretagne entre le 16 et le 18. Temps très-orageux sur l'Atlantique et dans la baie de Biscaye. De l'Est suivant au Nord-Ouest, vents. »

ANGERS.

Un grand nombre de jeunes gens s'amuse, le soir, dit le *Patriote*, à faire éclater des pétards dans les rues. Quelques-uns d'entre eux ont été condamnés à des amendes pour ce fait. Nous rappelons au public qu'un arrêté de 1843, toujours en vigueur, défend expressément de se livrer à ce genre de divertissement.

POITIERS.

Dans la nuit de mardi à mercredi, des voleurs se sont introduits, après avoir cassé une vitre, dans les appartements de M^{me} Ploëser, cantinière du 33^e régiment d'artillerie, habitant la caserne des Dunes et suivant les grandes manœuvres en ce moment.

Les voleurs se sont emparés d'une somme de 300 fr.

L'ère de prospérité républicaine. — Par jugement du tribunal de commerce de Poitiers, en date du 10 septembre, le sieur D..., négociant à la Chapelle-Montreuil, a été déclaré en état de faillite.

Et de DIX !

LES QUATRE RÈGLES. — La République additionne les emplois, soustrait notre argent, multiplie les sottises, et divise les esprits.

NANTES.

Le *Phare de la Loire* a aussi annoncé la mise en faillite de la Société des anciennes raffineries Emile-Etienne et Cézard.

« Cette catastrophe, dit-il, malheureusement prévue depuis longtemps et dont on redoutait l'explosion, est un véritable sinistre commercial pour notre place. Elle intéresse directement une partie notable de la population ouvrière de Nantes, vivant depuis tant d'années d'une industrie qui semblait être la plus importante de notre place. Ce désastre est gros de conséquences que notre confrère ose à peine envisager.

» Eu égard à la gravité de l'affaire, c'est le président du tribunal de commerce lui-même qui s'est réservé les fonctions de juge-commissaire. »

L'Espérance du Peuple dit à ce sujet :

« Les raffineries Emile-Etienne et Cézard, momentanément fermées, ont, sur l'autorisation du juge-commissaire, repris jeudi matin leur travail, au moins jusqu'à épuisement des matières premières qui s'y trouvent accumulées. »

Publications de mariage.

Alphonse-Adolphe Collin, sans profession, et Marguerite-Françoise Buand, sans profession, tous deux de Saumur.

François Marchais, maréchal-des-logis à la Maréchalerie, et Baptistine-Henriette Bouteux, sans profession, tous deux de Saumur.

Géraud Lafon, valet de chambre, et Marie-Charlotte Chaloppin, femme de chambre, tous deux de Saumur.

THÉÂTRES D'ANGERS.

A Messieurs les Abonnés et Habités du Théâtre.

Mesdames, Messieurs,
 Appelés à la Direction de vos Théâtres, sans avoir sollicité cette honorable mais lourde charge, nous ferons tous nos efforts pour mériter la confiance inspirée à l'Administration municipale, par les soins que nous avons apportés à la continuation de la dernière campagne, si déplorablement interrompue.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous soumettre le Tableau du personnel appelé à desservir les Scènes d'Angers, pendant la campagne de 1883-84.

Nous n'insisterons pas, comme nos prédécesseurs, sur les sacrifices que nous avons faits, l'augmentation toujours croissante des charges et la pénurie de plus en plus indiscutable des Artistes de valeur.

Nous tenons à vous informer seulement que malgré la suppression des débuts votée par le Conseil municipal, sur la proposition de la Commission du Théâtre, nous n'hésiterons pas à remplacer tous les Artistes dont le talent ne serait pas apprécié par le public ou contesté par lui.

Le cadre des Chœurs, considérablement augmenté, contribuera à la bonne interprétation des ouvrages que nous nous proposons de monter.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

Pour l'Association Artistique :

JULES BRETON,
 Mandataire.

Année théâtrale 1883-84.

Administration.

MM. Eyrin-Ducastel, régisseur général, metteur en scène de l'Opéra. — Leprin, régisseur, metteur en scène de la comédie et du drama. — Fauchoux, 2^e régisseur. — Gustave Lelong, 1^{er} chef d'orchestre. — Suette, 2^e chef d'orchestre, 1^{er} au besoin. — Meiner, pianiste accompagnateur. — Lynen, répétiteur des chœurs (hommes). — Boulard, répétiteur des chœurs (femmes). — Prys, répétiteur. — Eugène, bibliothécaire. — Bodet, contrôleur en chef, préposé à la location. — Coustant, contrôleur. — Chouanet, chef machiniste. — Charles Guilbert, costumier. — M^{me} Eliza Chouanet, costumière. — MM. Normandin, coiffeur des hommes. — Valentin, coiffeur des dames. — Audoin et Brouard, souffleurs.

Opéra-Comique, Traductions.

MM. Grandville, 1^{er} ténor léger (début).
 Gustave Le Roy (de l'Opéra-Comique),
 1^{er} ténor en double.
 Félix Constance, 2^e ténor léger, 4^e
 au besoin.
 Solve, baryton.
 Poitevin, première basse chantante.
 Lagarde, deuxième basse.
 Lamy, ténor comique.
 Labranche, larquette.
 Hennesse, deuxième ténor.
 Plegat, troisième ténor.
 Lescaillet, troisième basse.
 Lombard, coryphée ténor.
 Hermann, coryphée taille.
 Baudin et Fauchoux, coryph. basses.

M^{me} Marie Garcin, 1^{re} chanteuse légère en tous genres.

Martelli, 1^{re} dugazon (les Galli-Marié),
 Berthe Dalbret, deuxième chanteuse,
 jeune mère dugazon.

Cantrelle, première duègne.
 Bonnaud, deuxième dugazon.
 Lagarde, des deuxièmes dugazons.
 Pommeret, des duègnes.

Suette et Hennesse, coryphées, premier dessus.
 De Belly et Guilmain, coryphées, deuxième dessus.

Opérette.

MM. Félix Constance, premier ténor. — Lagarde, baryton. — Mandar, des barytons bouffes. — Lamy, premier ténor comique. — Labranche, larquette. — Leprin, des comiques, ténor. — Hennesse, deuxième ténor. — Allain, des grimes. — Asmière, coryphée.

M^{me} Martelli, première chanteuse. — Berthe Dalbret, deuxième chanteuse. — Cantrelle, les Desclausas. — Bonnaud et Lagarde, dugazons, jeunes chanteuses. — Pommeret, duègne comique. — Hennesse, des soubrettes.

Chœurs.

TÉNORS : MM. Plegat, Lombard, Guilbert, Donval, Hennesse, Luceau, Eugène, L. Leprin fils.
 — TAILLES : MM. Asmière, Hermann-Gerard, Romeu, Naessen. — DEUXIÈMES BASSES : MM. Aubert, Baudin, Deroousseau, Robert. — PREMIÈRES BASSES : MM. Bonnaud, Fauchoux, Lescaillet, Rebuffel. — PREMIERS DESSUS : M^{me} Dewas, Fauchoux, Lamy, Hennesse, Hermann-Gerard,

Robert, Suette. — DEUXIÈMES DESSUS : M^{me} de Belly, Baudin, Guilmain, Lucile, Provost, Romeu.

Drame, Comédie, Vaudeville.

MM. Victor Le Brun, grand premier rôle en tous genres. — Paul Linères, fort jeune premier rôle. — D'Harcy, jeune premier. — Mandar, grand troisième rôle. — J. Allain, premier rôle marqué, père noble. — Fauchoux, jeune troisième rôle, rôle de genre. — Labranche, grand premier comique. — Lamy, premier comique en tous genres. — Leprin, premier comique. — Hennesse, second comique. — Asmière, des amoureux. — Leprin fils, des deuxièmes comiques. — Deroousseau, C. Guilbert et Luceau, grandes utilités.

M^{me} Antoinette Nantier, grand premier rôle en tous genres. — Garaury, fort jeune premier rôle. — Lagarde, première ingénuité, jeune première. — Berthe Dalbret, première soubrette. — Cantrelle, première duègne. — Juliette Orain, grande coquette. — Pommeret, deuxième duègne. — Bonnaud, deuxième ingénuité. — Hennesse, deuxième soubrette. — Robert, des petits rôles. — Lucile et Suette, utilités.

ORCHESTRE DU THÉÂTRE.

Premiers violons : MM. Thibaud, Faelli, Carrara, Meiner, Fracassini, Lynen. — Deuxièmes violons : MM. Prys, Bertrand fils, Bagnoli jeune, Van-Erps, — Altos : MM. Dequinze, Suette, A. Luigini. — Violoncelles : MM. Weber, Sansoni, Servais. — Contrebasses : MM. Buti, Nucci, Kregersmann. — Flûtes : MM. Gorin, Buysse. — Hautbois : MM. Guidé, Werbrugge. — Clarinettes : MM. Molé, Vidal. — Bassons : MM. Bailly, Derudder. — Cors : MM. Devillers, Bossy, Lhéost, Leduc. — Trompettes : MM. Delsa, Bertrand père. — Trombones : MM. Riklir, Roba, Lotz. — Timbales : M. Boulard. — Grosse caisse : M. Cheistean. — Harpiste : M. Navone.

Chef d'orchestre : M. GUSTAVE LELONG.

L'année théâtrale se compose de 100 représentations, qui commenceront le samedi 29 septembre 1883, pour finir fin mars 1884.

A Saumur, la première représentation aura lieu très-probablement le lundi 1^{er} octobre.

Faits divers.

Tué sous un tunnel. — La semaine dernière, un officier d'artillerie, M. Fidèle, de Rennes, en congé pour vingt jours, a été tué sous le tunnel de Lormont, près de Bordeaux ; il allait à Toulouse.

Ses compagnons de route, trois banquiers espagnols, ne l'ont plus vu à la sortie du tunnel et la portière était ouverte et brisée par un obstacle.

En arrivant ils avertirent ; le marchepied était ensanglanté. Le malheureux se sera penché pour voir le tunnel et la portière mal fermée se sera ouverte.

La tête était complètement écrasée ; le torse et la jambe droite présentaient plusieurs fractures, seule la jambe gauche était à peu près intacte ; les bras étaient brisés en plusieurs endroits ; la mort a dû être instantanée. Les papiers trouvés dans les vêtements du mort ont fait connaître son identité.

Il avait sur lui 400 fr. en argent, divers bijoux et sa montre, qui, chose curieuse, ne s'était pas arrêtée.

Dans le premier moment, on avait mis ses compagnons de route en arrestation ; ce sont des banquiers qui avaient cinq millions sur eux.

On mande de Bordeaux qu'un grave accident vient d'avoir lieu, pendant les grandes manœuvres, au combat de Mirambeau. Les frettes de l'une des deux pièces qui accompagnaient le 144^e ont éclaté, et l'un des servants a eu la jambe brisée. Du côté du 57^e, un servant, tombé sous les roues d'un canon, a été fortement contusionné.

Beauté de la douane !

On sait que Massenet dirigea l'orchestre le soir de la première représentation d'*Hérodiade*, à Hambourg. Son succès fut énorme ; on le combla de couronnes et de lyres gigantesques, ornées de rubans tricolores. Ces trophées étant tous en feuilles de laurier naturel, Massenet ne put les emporter avec lui et se les fit expédier à Paris, dans une grande caisse. Il fallut en déclarer la nature à la douane pour l'entrée en France. Le récépissé du chemin de fer portait cette modeste mention : *Une caisse racines médicinales.*

Marché de Saumur du 15 Septembre

Table listing market prices for various goods like flour, oil, and wine.

COURS DES VINS.

Table listing wine prices for different regions and vintages.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 86, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 86, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. 4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

La Lanterne d'Arlequin, fidèle au principe de la Monarchie héréditaire, n'a pas hésité à crier : Le Roi est mort, vive le Roi! Après le prince illustre que pleure la France, la patrie reste debout, vivante, avec son Roi. La Royauté, c'est le salut, car en république, on ne peut pas dire : Grévy est mort, vive Grévy! On ne sait jamais ce qu'il y aura après les Grévy. Ce sera M. Chose ou M. Machin. Avec la Royauté, après le Roi, on a toujours le Roi; c'est pour quoi le peuple est sûr de cueillir les fruits de l'arbre qu'il a planté. La Lanterne d'Arlequin ne varie pas sur cette doctrine, et ses articles le démontrent chaque semaine. Aussi les sympathies pour cette publication illustrée à bon marché augmentent tous les jours, et tous les bons esprits s'appliquent à la répandre.

Sommaire du n° 129 : Les funérailles royales. Elle a choisi le monstre! Ferry-Jonas. Les vendanges. Paroles royales. Le complet Thibaudin. Un maire légendaire. L'équilibre du budget. Le dessert de l'Élysée. De Vichy à Pékin (poésie).

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Lisez immédiatement

PROPHÉTIE tirée de l'Apocalypse,

par M. de Montrouil. 10^e édition. Prix, 15 centimes,

franco par la poste 20 centimes (Tours, E. Mazureau, imprimeur, 13, rue Richelieu). Immense succès. Demandez la Prophétie aux libraires et correspondants de la Lanterne d'Arlequin.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles. Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur. Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Large table with train schedules for various lines like Ligne d'Orléans, Ligne de l'Etat, SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY, etc.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GODIN, EDMOND.

Par jugement en date du 14 septembre 1883, le Tribunal de commerce de Saumur, sur l'avis conforme des créanciers, a maintenu M. Proust, Ludovic, expert-comptable à Saumur, dans ses fonctions de syndic à l'union des créanciers de la faillite du sieur Godin, ex-pharmacien aux Rosiers-sur-Loire.

Pour extrait : Le Greffier, L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DU SIEUR JOUANDOU, JEAN.

Par jugement en date du 14 septembre 1883, le Tribunal de commerce de Saumur a maintenu dans ses fonctions, comme syndic définitif de la faillite du sieur Jouandou, Jean, ancien maître d'hôtel à Saumur, rue Dacier, hôtel de la Paix, M. Proust, Ludovic, expert-comptable à Saumur.

Pour extrait : Le Greffier, L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MASSONNEAU, ANDRÉ.

Par jugement en date du 14 septembre 1883, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré closes, pour insolvabilité d'actif, les opérations de la faillite du sieur Massonneau, André, ancien marchand d'engrais à Vihiers.

Pour extrait : Le Greffier, L. BONNEAU.

A vendre VIN ROUGE de la récolte 1882.

S'adresser à M. BAZILLE, commune de Rou-Marson. (557)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MAILLET, EUGÈNE.

Par jugement en date du 14 septembre 1883, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré non-excusable le sieur Maillet, Eugène, commerçant à Doué-la-Fontaine.

Pour extrait : Le Greffier, L. BONNEAU.

A CÉDER UNE MAISON DE GROS

Située à Saumur et en pleine prospérité, n'ayant aucun concurrent à 15 lieues environ.

Le vendeur pourra rester attaché à la maison aussi longtemps que l'acquéreur le désirera pour la mise au courant des affaires.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE OU A ARRENTER UNE MAISON Avec JARDINS

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue. (499)

A CÉDER POUR CAUSE DE DÉCÈS, L'HOTEL DE L'ESPÉRANCE

Sis à Saumur, rue de la Petite-Bilange.

Bonne clientèle. S'adresser à M^{me} veuve LEFERT-Coron. (573)

A LOUER LE CHATEAU DE L'ESSART

Situé commune de Blou,

Comprenant : logement de maître, servitudes, jardin, pièce d'eau, etc.

S'adresser à M. FOUCHER-GILBERT, 60, rue de Bordeaux, Saumur.

M^o AUBOYER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher ou jardinier-potager, la femme comme cuisinière.

Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME de 40 ans demande une place de cocher ou de valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande une place, pour la Saint-Michel ou la Toussaint, le mari comme cocher, jardinier ou valet de chambre, la femme comme couturière ou femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

MACHINES A COUDRE De tous systèmes.

BOULITTE ARMURIER

SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

LE BEGELSIOB

Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

En vente chez tous les libraires : LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Pucès, Poux, Mouches, Cafards, Arles, Moustiques,

Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'aux, rue de la Tonnelle, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

Saumur, imprimerie P. GODET.